



Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
Tél. 032 492 18 29  
adm@sorvilier.ch  
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30  
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE  
BONNES VACANCES  
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



## BULLETIN D'INFORMATION

### Assemblée municipale : lundi 7 juin 2021 à 20h00

La prochaine Assemblée municipale aura lieu **lundi 7 juin 2021 à 20h00** à la salle de Paroisse. La disposition des chaises sera faite en fonction des recommandations de l'OFSP afin d'assurer une distance sanitaire suffisante entre chaque personne.

### Promotions scolaires et Fête de nuit

En raison de la situation sanitaire, la Fête des Promotions scolaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ne pourra probablement pas avoir lieu sous la forme habituelle. La Fête de nuit, organisée par Gymnasport, n'aura certainement pas lieu sous forme habituelle non plus. Elle pourrait avoir lieu **vendredi 2 et samedi 3 juillet 2021**. Les décisions seront prises ultérieurement.

### Tirs obligatoires

Depuis cette année, les tirs obligatoires ne peuvent plus être organisés par la Société de tir de Sorvilier. Les personnes concernées sont priées de se rendre dans d'autres stands. Le secrétariat se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

### Course des aînés

La course des aînés aura lieu le mercredi 16 juin 2021, avec les mesures Covid.

### Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 19 juillet au vendredi 13 août 2021**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83. Réouverture le 16 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

### Taxe des chiens 2021

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2021**.

### Permis de construire

Le permis de construire suivant a été octroyé ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Joël Bouchat, création d'un local de rangement couvert, non chauffé.

Demande de permis de construire en cours de traitement auprès de la Préfecture :

- SECOR, pose d'un débitmètre électromagnétique dans une chambre existante, et construction de deux nouvelles chambres avec pose de débitmètres à ultrasons
- M. Luc Burkhalter, démolition de l'étable no. 3b et construction d'une nouvelle stabulation
- Municipalité de Sorvilier, remplacement du chauffage à mazout de l'école, La Golée 2, par un échangeur thermique du réseau ERS.

### Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.



**Municipalité de Sorvilier**  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
Tél. 032 492 18 29  
adm@sorvilier.ch  
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30  
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE  
BONNES VACANCES  
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.


### Statistique des déchets 2020


140.93 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année 2020. Il y a eu 40.61 t d'ordures ménagères, 17.40 t d'encombrants, 4.65 t de carton, 9.10 t de papier, 43.14 t de déchets verts, 1.98 t d'incinérables, 17.54 t de verre, 5.46 t de ferraille et 1.05 t d'aluminium / fer blanc.

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 24 février 2021, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. (Sources Vélez et Vivier). Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé. La teneur en nitrate est en dessous de la tolérance de 40 mg/l. Provenance : eau de source. Toute l'eau est traitée par des rayons UV.



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Swiss Confederation

 Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Ufficio federal da sanadad publica UFSP



Avec nos meilleures salutations.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Sorvilier, mai 2021